



section académique  
**LIMOGES**

Édito :

## DÉLIBÉRÉMENT LIBÉRAL

La révélation de la composition du nouvel exécutif ne déroge pas à la démarche promue par Emmanuel Macron. Bien sûr, le subtil équilibre est respecté entre soutiens de divers bords, présence de la société civile, touche de féminisme.

Mais derrière l'emballage, le contenu est nettement libéral. À la droite ont été donnés les ministères du Travail, de l'Économie, de l'Action et des Comptes publics, autrement dit le pilotage du budget, à droite aussi l'Éducation. Nous entrons dans « l'ère des entrepreneurs » selon Bruno Le Maire, prophétisant sans doute ainsi ce que seront les réformes du Code du travail, des retraites, de l'éducation, de la Fonction publique... Cette dernière, corrélée à la question des comptes, ne bénéficie plus d'ailleurs de ministère de plein exercice et risque d'être pilotée plutôt par le budget que par les missions et besoins des usagers.

Suppressions de postes et rétablissement du jour de carence sont plus que jamais au programme.

Quant à l'Éducation nationale, elle revient à celui qui mit en œuvre les coupes budgétaires décidées par N. Sarkozy, la quitta pour diriger une prestigieuse école de management, a déroulé dans ses écrits un programme éducatif caractérisé par quelques marqueurs tels l'autonomie, l'évaluation permanente en vue de mesurer la performance, la sélection des jeunes en fonction de leurs compétences supposées... Jean-Michel Blanquer se prévaut de s'appuyer sur les comparaisons internationales, la science... conseillons-lui surtout de s'appuyer sur les personnels...

### En janvier 2017, Jean-Michel Blanquer se livrait à L'Express sur...

#### ... le statut

Faudrait-il aller jusqu'à changer le statut des enseignants, en proposant aux nouveaux professeurs des contrats de travail de droit privé ? « Pourquoi pas, même s'il ne faut pas commencer par cela. Il faut d'abord établir des habitudes de travail en équipe et, ensuite, offrir à ces équipes la liberté de définir les règles du jeu au sein de l'école ou de l'établissement. Il faut déconcentrer, procéder par expérimentation. Cela fait partie de la méthodologie de la réforme ».

#### ... l'autonomie

« L'idée est d'avoir un volume horaire garanti à l'échelle nationale en français et en mathématiques et fonctionner ensuite en laissant une autonomie accrue aux équipes pédagogiques pour fixer elles-mêmes la dotation horaire pour les autres matières et mettre en place un vrai projet d'établissement. Cette grande liberté peut aller jusqu'au recrutement des professeurs. L'idéal à terme est que le chef d'établissement recrute lui-même ses professeurs certifiés sur la base du projet qu'il souhaite mener. Cela signifie aussi que les ressources humaines doivent être gérées à l'échelle locale, aux antipodes de la gestion "par ordinateur" d'aujourd'hui. »

#### ... le bac

« Non, il ne faut pas le supprimer. C'est la dernière institution nationale qui nous reste depuis la suppression du service militaire. En revanche, il faut le faire évoluer pour qu'il soit à la fois plus fin et plus musclé. L'épreuve finale pourrait ne concerner que quatre matières, dont le français et les mathématiques. Toutes les autres feraient l'objet d'un contrôle continu. »

## **DANS LA FONCTION PUBLIQUE : LE RETOUR DES SUPPRESSIONS DE POSTES**

Suppressions de postes, réorganisations des services et de la gestion des fonctionnaires, et jour de carence sont au programme du président de la République. La nomination de Gérard Darmanin confirme et conforte ces intentions. Autant de menaces et d'inquiétudes pour la Fonction publique en général, et par conséquence pour l'Éducation nationale.

Le nouveau président de la République Emmanuel Macron envisage de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires sur la durée du quinquennat, en précisant que la Fonction publique hospitalière ne serait pas touchée, que 70 000 suppressions concerneraient la Territoriale et 50 000 l'État. Il souhaite «préserver» la sécurité et l'Éducation avec respectivement 10 000 postes pour l'Intérieur et 4 000 à 5 000 créations nettes pour le MEN. Le programme ne dit pas, en revanche, quels secteurs seraient concernés par les coupes, il prétend même «élargir les horaires d'ouverture des services publics le samedi et en soirée». La seule véritable piste avancée pour absorber les suppressions réside dans la « transformation numérique du service public » qui permettrait de « rendre le même service avec un moins grand nombre d'agents » : les dangers de la dématérialisation totale associée à une suppression d'agents en contact avec le public ont été récemment illustrés par le film *Moi, Daniel Blake* qu'on reverra donc de toute urgence...

### **PARCE QUE VOUS LE MÉRITEZ BIEN**

On lit dans le programme que « le statut des fonctionnaires sera modernisé et décloisonné, par un assouplissement du système rigide des corps ». S'il s'agit de remettre en cause une fonction publique où le recrutement par concours, la distinction du grade et de l'emploi et le droit à une carrière garantissent une certaine égalité de traitement des usagers, le SNES-FSU combattra ces orientations. Le programme parle aussi « d'ouvrir la Fonction publique à l'expérience de profils issus de la sphère de l'entreprise ». Si la mesure n'est ni nouvelle ni dénuée d'intérêt en elle-même, elle relève d'une volonté d'ériger en modèle la culture du privé et, en creux, jette le soupçon sur la capacité de la Fonction publique à trouver en son sein les compétences pour s'adapter aux évolutions. On retrouve là les théories du « nouveau management public ». Dans cette même logique, une série de mesures vise à prendre davantage en compte le « mérite » dans les rémunérations et les carrières, et chaque service serait davantage incité à «afficher ses résultats sur la base d'indicateurs concrets».

### **PLUS DE POUVOIR POUR LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT**

Or, une telle politique se traduit souvent par un pouvoir accru des chefs de service managers qui, le nez sur des indicateurs comptables, désignent comme méritants ceux qui se plient à ces logiques et non ceux qui font bien leur travail. Enfin, En Marche ! prévoit la restauration d'un jour de carence, c'est-à-dire la retenue d'un trentième de salaire par arrêt maladie, et la mise en place de retraites « par points » qui auraient un impact important pour la future pension des fonctionnaires.

Pour appliquer ce programme, la tentation du pouvoir sera grande de rejeter les fonctionnaires dans le camp de l'archaïsme, s'opposant aux évolutions par défense corporatiste de privilèges. Tout l'enjeu de la période sera de convaincre qu'au contraire ce sont nos propositions qui, parce qu'elles sont porteuses d'intérêt général, sont modernes.

## **DANS LES ÉTABLISSEMENTS : AUTONOMIE ET CONTRACTUALISATION**

Renforcer et encourager l'autonomie des établissements pour favoriser l'adaptation aux besoins de leurs élèves et aux situations locales et stimuler l'innovation. Le programme d'Emmanuel Macron fait la critique d'un système éducatif qui laisse « peu de latitude aux chefs d'établissement et aux équipes éducatives pour individualiser les parcours et s'adapter au contexte local », les nombreuses circulaires et instructions entravant les marges de manœuvre laissées par la part d'autonomie existante. Et d'en tirer la conclusion, non pas qu'il faut en finir avec les prescriptions absurdes comme on aurait pu le croire un instant, mais qu'il faut « donner de l'initiative aux établissements ». Concrètement, cela se traduirait pour les collèges par la possibilité de rétablir les classes bilingues en Sixième, les parcours européens, l'enseignement des langues anciennes en réorientant les moyens destinés aux EPI. Autrement dit, aux établissements de se débrouiller avec leur enveloppe horaire pour remettre en place ce qu'il n'a pas été possible de conserver avec la mise en place de la réforme... sans moyen supplémentaire et alors que les postes ont été supprimés. L'autonomie au lycée se traduirait par la dilution du cadre national d'enseignement dans des parcours individuels évalués localement.

### **VIEILLES RECETTES**

Si les propositions du candidat ne vont pas plus loin dans la déclinaison de ce renforcement de l'autonomie pédagogique, il n'est pas besoin de lire entre les lignes pour comprendre le fond d'une conception du pilotage du système qui reprend un credo libéral défendu depuis longtemps. Une part d'autonomie de recrutement serait laissée « aux établissements » de l'éducation prioritaire. S'agit-il des chefs d'établissement ? Des EPLE et leurs conseils d'administration ? Ce flou n'est sans doute pas une erreur de plume mais laisse volontairement la porte ouverte à des traductions diverses. À cette conception de l'autonomie, le programme présidentiel adjoint l'idée de contractualiser les moyens des établissements (ceux de l'État comme ceux des collectivités territoriales) et de les attribuer sur la base d'un diagnostic effectué tous les trois ans. Pouvoirs renforcés des chefs d'établissement, pilotage par les résultats et les objectifs, renvoi à l'établissement de la responsabilité de traiter seul ses difficultés : ce projet affiche une volonté d'individualisation mais entérine de fait le renoncement à des objectifs ambitieux pour tous. La mixité sociale ou scolaire n'est pas une priorité du nouveau Président.

### **DES DROITS ÉGAUX**

Le SNES-FSU continuera de combattre les projets qui mènent à la concurrence entre les établissements et les individus, et n'ont pas fait preuve de leur efficacité. Il combattra l'idée selon laquelle conserver des règles communes à tous sur le territoire serait de nature à freiner les initiatives et conduirait à l'uniformisation des pratiques. Alors que les équipes pédagogiques n'ont jamais été autant caporalisées, et que le travail d'élaboration collective des choix pédagogiques pertinents relevant de leur liberté est de plus en plus difficile, il défendra la nécessité de donner aux équipes les moyens d'exercer cette liberté.

## **BAC ET LYCÉE : VERS UNE NOUVELLE RÉFORME**

Le programme de campagne du mouvement En Marche ! détaille assez peu son projet pour le lycée mais fixe des objectifs précis qui renvoient à des scénarios très aboutis. La nomination du nouveau ministre accrédite encore plus cette vision. Cette nouvelle organisation du lycée est présentée comme articulée au renforcement de l'autonomie des établissements, au développement de l'innovation et à la promotion de l'apprentissage. Le baccalauréat, qualifié de « totem » dans le discours du candidat Macron, en serait réduit à ponctuer le « continuum bac -3/bac +3 », déjà promu par les gouvernements précédents. « Revoir la forme du baccalauréat (quatre matières obligatoires à l'examen final et le reste au contrôle continu) afin de rendre possible de nouvelles formes d'organisation du temps scolaire et de nouveaux parcours », les propos sont clairs.

### **PARCOURS INTÉGRÉS LYCÉE/LICENCE ?**

Les think tanks des instituts Terra Nova et Montaigne, ainsi que l'organisme gouvernemental France Stratégie, issu de l'ancien Commissariat général au plan, voient ici repris la plupart de leurs préconisations, parfois mots pour mots. On peut ainsi identifier deux options chacune supposant de profondes transformations de l'architecture du système éducatif. Il s'agirait pour la première de créer des parcours intégrés entre le lycée et la licence en déterminant l'orientation vers des filières sélectives longues pour les uns, vers des filières professionnelles pour les autres. Les élèves souhaitant poursuivre en licence « libre » dans les formations générales devraient passer un « test de positionnement » durant la Terminale. La seconde option vise à permettre aux élèves de construire leur parcours à la carte à partir de modules au terme desquels les compétences acquises seraient clairement identifiées.

### **UN LYCÉE À LA CARTE ?**

La question de la création d'un corps enseignant commun aux lycées et au premier cycle universitaire est aussi posée. Dans son rapport de juin 2016, Terra Nova va encore plus loin en détaillant une organisation du cycle terminal en quatre semestres, chacun avec sept « unités d'enseignement », l'unité renvoyant à 4 heures de cours hebdomadaire. La validation des unités est pensée sous la forme de contrôle en cours de formation avec deux épreuves à la fin des semestres 2 et 3, le dernier étant réservé à des travaux interdisciplinaires. Sous couvert de modernité, on retrouve peu ou prou le triptyque « semestrialisation, modules, contrôle continu », en partie envisagé (pour être abandonné) par la réforme Darcos de 2009. En l'état, ces projets consommeraient la rupture entre collège et lycée, pour institutionnaliser la sélection à l'entrée des universités et même dès le lycée. Ils sacrifieraient l'ambition d'une culture commune émancipatrice sur l'autel de parcours individuels évalués localement.



## **LES ACTEURS DU PROGRAMME : LEUR SOURCE D'INSPIRATION**

Le programme éducatif d'En Marche ! comme, sans surprise, celui proposé par le nouveau ministre de l'Éducation dans ses ouvrages proviennent du même creuset : l'Institut Montaigne, think tank de la droite libérale. Cet organisme publie des rapports, mais il est aussi au cœur de réseaux d'influence. Les réformes des années Sarkozy et Hollande sont en grande partie issues de ses théories sur le système éducatif : l'adaptation au local via l'autonomie des établissements (possible recrutement local des enseignants, adaptation des horaires disciplinaires, options et programmes), organisation curriculaire (réforme du collège), réduction du nombre de postes par la gestion locale (réforme du lycée), adéquation formation / emploi (décentralisation de la carte des formations professionnelles).

### **L'ÉDUCATION FONDÉE SUR LA PREUVE**

En matière d'éducation, l'Institut Montaigne lorgne volontiers vers les expérimentations états-uniennes, et notamment « l'éducation fondée sur la preuve », la preuve étant la mise en évidence par l'expérimentation de l'efficacité éducative de telle ou telle méthode ou organisation pédagogique. Les expérimentations sont le plus souvent très idéologiques. Or les résultats de l'évaluation d'un dispositif peuvent s'inverser selon, par exemple, que l'on s'intéresse à ses effets à court ou à long terme. Par exemple, un redoublant réussit généralement mieux l'année de son redoublement, mais toutes choses égales par ailleurs, cet effet s'efface lors du passage dans la classe supérieure. Les paramètres de l'évaluation s'avèrent de ce fait cruciaux, et peuvent faire l'objet de choix visant la justification de décisions politiques. Le principe est donc de moissonner des « innovations » sur le grand marché mondial éducatif, de les expérimenter, et de les évaluer, avant une généralisation éventuelle.

### **DU DÉJÀ-VU**

L'Éducation nationale a commencé de mettre en place ce type de méthodes dans l'opacité sous le ministère Chatel avec le Directeur général de l'enseignement scolaire Blanquer. Côté syndical, nous avons nous aussi un certain nombre de « preuves ». Nous savons en particulier que des réformes menées brutalement et trop rapidement, contre l'avis des professionnels de terrain, cassent les dynamiques collectives et nuisent durablement à la qualité du travail et à la réussite des élèves. En l'état actuel du système, la priorité n'est pas la course à l'innovation.

## **EN GUISE DE RENOUVEAU... DÉRÉGULATION ET AUSTÉRITÉ BUDGÉTAIRE**

Foisonnants et pas toujours très cohérents entre eux, les projets économiques du nouveau Président sont indéniablement inscrits dans une filiation très libérale qui a pourtant fait la preuve de son inefficacité économique et sociale. Un nombre considérable de dossiers attend le prochain gouvernement : investissement en panne, chômage, précarité, dette publique, fiscalité, inégalités, transition énergétique, désindustrialisation, compétitivité... Sans rupture avec la période qui vient de s'écouler, le code du travail reste une cible prioritaire. Pour lutter contre le chômage et « libérer le travail », il faudrait notamment déroger encore plus facilement aux 35 heures en faisant primer les « négociations » d'entreprises au détriment des accords de branche. Le chantage à l'emploi risque ainsi de s'intensifier, sous couvert de compétitivité.

### **FLEXIBILITÉ ET FLICAGE**

Le chômage serait aussi dû à une formation initiale et continue insuffisante et/ou inadaptée. Il faut bien évidemment faire évoluer les formations et les rendre accessibles à toutes et tous, mais cette mise en cause entretient une confusion entre le profil des personnes les plus exposées et les causes macro-économiques du chômage. Parallèlement, il est envisagé d'étendre l'assurance chômage aux travailleurs indépendants. Cette mesure serait financée par un renforcement du contrôle des demandeurs d'emplois... comme s'il n'existait pas déjà, et en omettant que seulement 48 % des inscrits à Pôle emploi perçoivent l'assurance chômage, certains en cumul avec un emploi à temps incomplet...

### **AUSTÉRITÉ**

Côté dépenses publiques certains chiffres peuvent donner le tournis. Il est prévu de réduire la dépense publique en réalisant 60 milliards d'euros de coupes tous les ans : 15 milliards seraient pris sur l'assurance maladie, 10 sur l'assurance chômage et 10 sur les collectivités. Il reste 25 milliards à trouver, en coupant dans les effectifs puisqu'il est prévu de supprimer 50 000 postes dans la Fonction publique d'État et 70 000 dans les collectivités. Le retour à un jour de carence en cas d'arrêt maladie devrait permettre de réaliser quelques économies et le Président mise aussi sur l'outil numérique appliqué aux services publics pour en réaliser d'autres. Parallèlement, les 50 milliards d'investissements prévus sur l'ensemble du quinquennat dont 3 milliards pour la transition énergétique sont bien insuffisants au regard des besoins. L'image jeune et moderne du Président masque mal des choix très éculés et l'ensemble révèle un attachement aux politiques promues par l'Europe, par ailleurs critiquée du bout des lèvres histoire de donner un peu le change.

# 60 milliards

de coupes annuelles  
prévues dans le programme Macron

## **RETRAITE ENCORE UNE RÉFORME**

Il s'agirait de mettre en place un système uniforme et unique (privé et public), supprimant les régimes spéciaux et les dernières catégories dites « actives ». Le code des pensions est pourtant un élément du statut des fonctionnaires dont le lien avec la carrière est clairement établi (pension calculée sur le dernier indice détenu dans les six derniers mois). Le président candidat a affirmé qu'il ne repousserait pas l'âge de départ légal... promesse facile à tenir dans la mesure où tout est déjà en place pour que les salariés retardent d'eux-mêmes leur départ en retraite au-delà de l'âge légal, en raison du système de décote et de l'allongement progressif et programmé de la durée de cotisation requise.

### **EN ROUTE VERS LE CAPITAL**

Il affirme par ailleurs qu'il n'y a pas de problème de financement, mais que cette réforme est indispensable pour redonner confiance et pour rendre le système plus équitable et transparent. Il s'agirait d'un système par points dans lequel chaque euro cotisé ouvrirait les mêmes droits quel que soit le statut : les cotisations seraient converties en points inscrits sur un compte. À ce capital virtuel accumulé sur toute la période d'activité sera appliqué un coefficient de conversion dépendant de l'âge de départ à la retraite et de l'espérance de vie à cet âge de la génération à laquelle appartient le salarié. Rien ne garantit la valeur de liquidation du point comme l'ont montré la

réforme des systèmes complémentaires de 2015 à l'AGIRC et ARRCO et les mesures prises au RAFF(1). Ce serait une véritable rupture avec le principe de solidarité intergénérationnelle qui fonde le système actuel. Malgré la simplicité apparente, c'est un système qui ne garantit pas le montant de la pension et qui peut s'équilibrer automatiquement par l'appauvrissement des retraités.



(1) Régime Additionnel de la Fonction Publique, voir Le point sur les salaires de L'US n°769 du 8/04/17 page 16